



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Date convocation : 21/09/2022
Affichage : 21/09/2022

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Jean-Marie BOSCUS, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Aline RANC à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION "TERRES DE VIE EN LOZERE" DANS LE PROCESSUS DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE LEADER 2023-2027 :

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Occitanie, l'association "Terres de vie en Lozère" a été sélectionnée pour présenter et porter un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027.

A titre de rappel, le territoire "Terres de vie en Lozère" est composé des 4 Communautés de Communes suivantes (Cœur de Lozère, Haut Allier, Mont-Lozère et Randon Margeride).

Le dossier de candidature prévoit que les 4 Conseils Communautaires concernés doivent préalablement avoir donné leur accord pour que l'association "Terres de vie en Lozère" puisse présenter et porter ce nouveau programme LEADER.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour que l'association "Terres de vie en Lozère" présente et porte un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour notifier cet accord à l'association "Terres de vie en Lozère".

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER